

# Légende

## ZONAGE

### Prescriptions linéaires

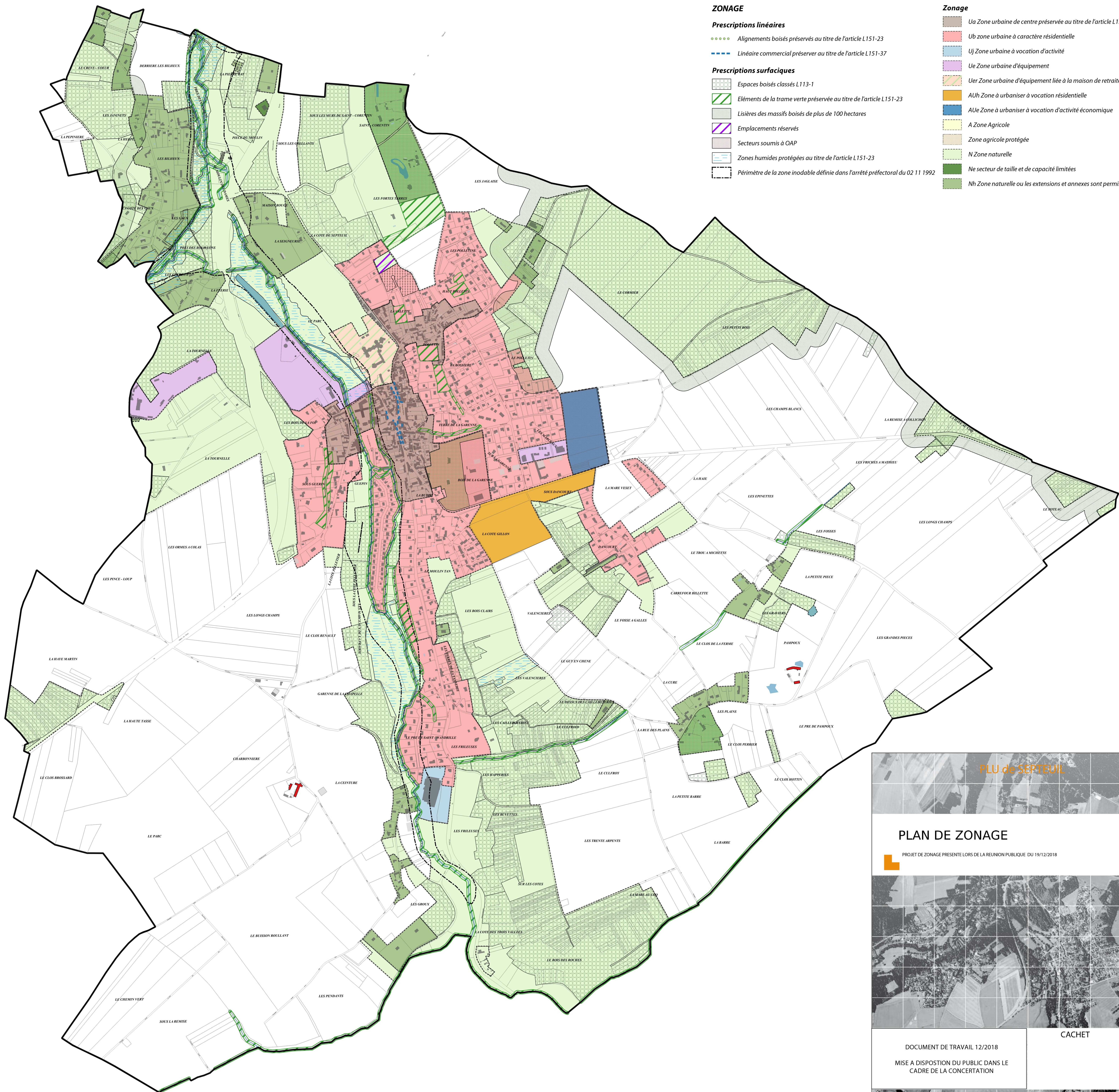
- Alignements boisés préservés au titre de l'article L151-23
- — — Linéaire commercial préserver au titre de l'article L151-37

### Prescriptions surfaciques

- ▨ Espaces boisés classés L113-1
- ▨ Eléments de la trame verte préservée au titre de l'article L151-23
- ▨ Lisières des massifs boisés de plus de 100 hectares
- ▨ Emplacements réservés
- ▨ Secteurs soumis à OAP
- ▨ Zones humides protégées au titre de l'article L151-23
- ▨ Périmètre de la zone inondable définie dans l'arrêté préfectoral du 02/11/1992

## Zonage

- Ua Zone urbaine de centre préservée au titre de l'article L151-19
- Ub zone urbaine à caractère résidentielle
- Uj Zone urbaine à vocation d'activité
- Ue Zone urbaine d'équipement
- Uer Zone urbaine d'équipement liée à la maison de retraite
- AUh Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AUe Zone à urbaniser à vocation d'activité économique
- A Zone Agricole
- Zone agricole protégée
- N Zone naturelle
- Ne secteur de taille et de capacité limitées
- Nh Zone naturelle ou les extensions et annexes sont permises



PLU de SEPTEUIL

## PLAN DE ZONAGE

PROJET DE ZONAGE PRESENTE LORS DE LA REUNION PUBLIQUE DU 19/12/2018

DOCUMENT DE TRAVAIL 12/2018

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION

CACHET

CABINET EUCLYD-EUROTOP  
21 RUE CARNOT  
76190 YVRES  
urbanisme@euclyd-eurotop.fr

0 250 500 750 1000 m

1:5 000